

WARLUIIS

et ses hameaux



Chères Warlusiennes, Chers Warlusiens,

MERLEMONT

LES RESULTATS DE LA GENDARMERIE :

La Gendarmerie de Noailles nous a communiqué les résultats de la délinquance sur Warluis.

Il y a une diminution sensible de ces actes.

Il est clair que la Gendarmerie s'est organisée différemment et affiche une présence régulière dans le village.

Cambrilage :	2017 : 17 2018 : 04 (03 en résidence principale et 01 en commerce) soit - 64%
Vols liés à l'automobile :	2017 : 11 2018 : 04 (01 vol auto radio - 01 vol véhicule – 01 vol pare choc- 01 vol Quad) soit - 63%
Destructions dégradations :	2017 : 5 2018 : 02 soit - 60%

TRAVAUX :

Nous avons fait terminer les travaux de peinture dans l'église.

Un Warluisien a refait la croix qui est située rue de la Croix et au nom du conseil municipal je l'en remercie vivement.

Aussi la paroisse va organiser une messe unique le 30 juin prochain qui sera suivi d'une procession pour bénir la croix. Ensuite nous offrirons le verre de l'amitié dans les locaux des services techniques.

AVANT



APRES



STATIONNEMENT :

Je vous rappelle qu'en vertu des articles R 417-11 et L 121-2 du code de la route le stationnement sur les trottoirs est interdit.

Aussi je vous demande de bien vouloir respecter cette disposition et stationner vos véhicules chez vous.

Si les désordres venaient à se poursuivre je demanderai à la gendarmerie de procéder à des contrôles. Je vous rappelle qu'un tel stationnement est passible d'une amende de 135 €.

LA FETE COMMUNALE :

La fête communale aura lieu le week end de Pentecôte (du 8 au 10 juin).

CEREMONIE DU 8 MAI :

Par un temps pluvieux et venteux nous étions quelques-uns à commémorer avec l'association des anciens combattants ce 74^{ème} anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale.

Après la lecture du discours de Madame DARRIEUSECQ, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, l'appel aux morts et une minute de silence nous nous sommes rendus au Musée de l'Aviation. Le verre de l'amitié nous y attendait et c'est avec plaisir que nous avons pu discuter.



ECOLE :

Le conseil municipal, sur ma proposition, a adopté l'achat de 3 tableaux interactifs pour les classes de l'école primaire.

Ces outils performants et collectifs permettront à nos enfants de profiter au mieux du développement des technologies et de leur permettre d'avoir les meilleurs atouts pour la suite de leur scolarité.

Bien à vous
Christophe de Ponton d'Amécourt
Votre maire.

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 Mai 2019

Date de la convocation : 20/05/2019

Date de l'affichage : 20/05/2019

Le vingt-sept Mai deux mille dix-neuf à 19 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe de PONTON d'AMECOURT, Maire de WARLUIS.

Présents : M. M. Christophe de PONTON d'AMECOURT, Arnaud BOURGEOIS, Françoise BRIDOT, Jacqueline GALLOIS, Carole DANIEL, Daniel LEMENAGER, Ludwig ROHRBASSER, Sylvain PINTA, Brigitte LEPOETRE

Absents : Mme Nathalie ESPINE représentée par M. de PONTON d'AMECOURT.
M. Jean-Paul CORDIER.

Mme GALLOIS est nommée secrétaire de séance.

PROPOSITION DE DATION DE LA PARCELLE AD N°115 :

Considérant l'arrêt du projet de révision du PLU,

Considérant que le projet d'aménagement de la zone inclus la parcelle AD N°115,

Considérant le projet d'aménagement par la société SOGECO,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une dation de cette parcelle en contrepartie d'un logement au sein du béguinage prévu, ou en contrepartie d'un logement accolé à la maison médicale,

Les membres du conseil souhaitent avoir plus d'informations et des garanties concernant ce projet,

Après délibération, Monsieur le Maire décide de reporter cette délibération à une date ultérieure.

ECOLE NUMERIQUE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer dans chaque classe primaire, du matériel numérique afin de travailler,

Il présente un devis de l'ADICO, d'un montant de 11 000 €

Après délibération le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et sollicite une subvention au taux de 50 % auprès du Conseil départemental de l'Oise.

Les conseillers souhaiteraient voir ce matériel installé dans d'autres écoles.

BUDGET : TABLEAU D'AMORTISSEMENT :

Considérant le Code de collectivités territoriales et notamment l'article L 2321-2 28°,

Conformément à cette réglementation les communes de moins de 3 500 habitants sont tenues d'amortir les dépenses des comptes 204x,

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le tableau d'amortissement des dépenses des comptes 2041512 et 2041582.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur le Maire annonce que la subvention pour les travaux de voirie a été acceptée.
M. BOURGEOIS et le responsable des marchés de l'Agglo du Beauvaisis vont finaliser ce dossier afin de réaliser les travaux prochainement.

REPLACEMENT DES FENETRES DES LOGEMENTS DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire expose que les fenêtres des logements situés dans l'enceinte de l'école primaire sont d'origine, le bâtiment a été construit en 1887.

Leur remplacement permettra d'importantes économies d'énergie,

Cette dépense ne peut être subventionnée par aucun organisme,

Après étude des devis, le conseil municipal approuve le devis de la société ESPACE FENETRES, le moins disant sur les trois devis étudiés.

Monsieur le Maire est chargé de signer le devis.

Le conseil municipal demande que les fenêtres de l'accueil périscolaire et des bureaux adjacents soient aussi remplacées.

CHANGEMENT DES HORAIRES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire propose un changement des horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie, Il propose que le secrétariat soit fermé le jeudi toute la journée,

Après délibération, le conseil municipal passe au vote :

Abstention 1 (M. Rohrbasser) Pour 8

Ces changements d'horaires prendront effet à compter du 15/06/2019.

QUESTIONS DIVERSES :

M. ROHRBASSER demande la raison du déplacement du panneau « WARLUIIS » rue de la gare.

M. BOURGEOIS explique que ce panneau a été déplacée afin que la partie de la rue de la gare, dans la zone industrielle devienne une voie communautaire et ainsi pouvoir prétendre aux subventions lors des travaux de voirie.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il prévoit une commission au cours de laquelle il y aura la visite du chantier de l'atelier communal.

M. LEMENAGER informe qu'il va recevoir un nouveau devis pour la réfection des vitraux de la chapelle de Merlemont,

M. BOURGEOIS informe l'assemblée de l'avancée des travaux de l'atelier communal.

M. le Maire rappelle que l'article R 417-11 et L 121-2 précise que le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit. Il en appelle au civisme de chaque Warluisien.

.....

FETE DU 14 JUILLET :

Retraite aux flambeaux : départ de la mairie à 21 h 15

Feu d'artifice tiré rue des bruyères à 23 h

Buvette payante organisée par le WES au terrain de tennis

HORAIRES DU POINT VERT DU 3 JUIN 2019 AU 13 JUILLET 2019 :

Le mardi de 14 h 15 à 15 h 45

Le Jeudi de 16 h à 17 h 30

Le 2^e et le 4^e samedi du mois

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE PENDANT LES VACANCES :

La bibliothèque sera ouverte le vendredi de 16 h 45 à 17 h 45
pendant les mois de juillet et aout

WARLUIIS



Arrondissement de Beauvais

Canton de Noailles

MAIRIE DE WARLUIIS

60430

ARRETE MUNICIPAL RELATIF AU BRUIT

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 1311-1 et L 1311-2, L 1312-1 et L 1312-2, R 1334-30 à R 1334-37 et R 1337-6 à R 1337-10-1;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 571 - 1 et suivants ;

Vu le code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2212-5, L 2214-4 et 2542-2 et suivants ;

ARTICLE 1 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques, appareils de diffusion du son et de la musique, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8 h 00 à 12 h et de 13h30 à 20 h 00
- les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 9 h 30 à 13 h 00

ARTICLE 2 : Les infractions aux articles du présent arrêté sont sanctionnées par les agents habilités, sans recourir à une mesure acoustique préalable, dès lors que le bruit causé est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivante : la durée, la répétition ou l'intensité.

Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de ces infractions constitue une infraction de même type.

ARTICLE 3 : cet arrêté sera publié et affiché au panneau d'affichage de la Mairie
Cet arrêté remplace et annule celui en date du 20 mai 2000 .

ARTICLE 4 : ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Noailles

Fait à WARLUIIS, le 14 juin 2012

Le Maire,

Anne-Marie DUMOULIN



1, rue des Écoles - Tél : 03 44 89 27 13 - Fax : 03 44 89 02 74
e-mail : mairie.warluis@wanadoo.fr

Le frelon asiatique dans l'Oise

Le frelon asiatique se rencontre-t-il fréquemment dans l'Oise ?

On estime que le frelon asiatique a été introduit en France en 2005. Il s'agit d'une espèce très invasive. Aujourd'hui, quasiment tous les départements ont été colonisés. Dans l'Oise, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 60) est intervenu sur un nid en 2015, 12 en 2016, 70 en 2017 et environ 1200 en 2018.

L'ampleur de l'invasion est telle à ce jour que l'éradication n'est plus envisageable. Cette espèce est désormais installée dans notre département.



Fiche d'aide à l'identification Les confusions possibles parmi les autres insectes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.
Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

Scannez



Le **frelon asiatique** à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32mm.



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*



Le **frelon d'Europe**, *Vespa crabro*, a l'abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Les ouvrières mesurent entre 18 et 23mm et les reines entre 25 et 35.



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

Les **guêpes** sont plus petites que les frelons. Les ouvrières mesurent environ 15mm en fin d'été. Attention, une reine de guêpe peut dépasser légèrement 20mm, c'est-à-dire la taille du frelon asiatique représenté ici sans la tête. Au printemps les guêpes peuvent donc être plus grande que les premières ouvrières de frelon.



Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*



Guêpe germanique, *Vespula germanica*



Guêpe poliste, *Polistes biglumis*



La **scolie** des jardins fait partie des plus imposantes "guêpes" européennes. Elle est de ce fait fréquemment confondue avec le frelon asiatique. Sa pilosité est très épaisse. Son corps est noir brillant, sa tête est jaune sur le dessus et elle possède 4 zones jaunes et glabres sur l'abdomen. C'est un parasite de larves de gros Coléoptères (comme le Hanneton).



Scolie des jardins, *Megascolia maculata flavifrons*

Le **sirex géant** est un Hyménoptère dont la larve se nourrit de bois. La femelle peut atteindre 4,5 cm, a une coloration proche du frelon asiatique, mais s'en distingue facilement par des antennes longues entièrement jaunes ainsi que par la présence d'une longue tarière lui permettant de pondre dans le bois. Cet insecte est inoffensif.



Sirex géant, *Urocerus gigas*

L'**abeille charpentière** mesure entre 2 et 3 cm. C'est l'une des plus grandes abeilles européennes. Elle est entièrement noire avec des reflets bleu violacés. Elle construit son nid dans le bois mort et nourrit ses larves de pollen.



Xylocope ou abeille charpentière, *Xylocopa violacea*

De nombreuses **mouches** (Diptères) peuvent ressembler à des guêpes ou des frelons. Mais à la différence de ceux-ci elles ne possèdent qu'une seule paire d'ailes au lieu de deux. Leurs yeux sont généralement beaucoup plus globuleux et leurs antennes plus courtes.



Volucelle zonée, *Volucella zonaria*



Milésie faux-frelon, *Milesia crabroniformis*



Asile frelon, *Asilus crabroniformis*

Fiche d'aide à l'identification

Les confusions possibles parmi les nids de guêpes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.
Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

Au printemps, chaque reine fondatrice construit seule son nid dans un lieu souvent protégé. Chez la plupart des guêpes le nid embryon ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas. Chez les frelons, la colonie n'hésitera pas à déménager si l'emplacement ne convient plus (manque de place, de sécurité).



Nid embryon *V. velutina*

Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*

73% arbres à plus de 10m
10% bâtiments
3% haies
sphérique à piriforme
ouverture petite et latérale
~ 60x80 cm



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

arbres creux, cheminées
rarement aérien
cylindrique
ouverture large vers le bas
~ 30x60 cm



Vue du dessous

Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

buissons moins de 2m
conique
ouverture petite, basale
excentrée
~ 20x25 cm



Guêpe commune, *Vespa vulgaris*

sol, bâtiments
confiné
conique
ouverture petite,
basale cachée
~ 30x35 cm

(*V. germanica* construit des nids légèrement plus grand et gris)



© R. Saunier

ouverture petite, basale
excentrée
~ 20x25 cm



Scannez

